



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2019-062

PUBLIÉ LE 23 MAI 2019

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne

89-2019-05-23-002 - Fermeture de tous les services de la DDFiP le 31 mai 2019 (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances publiques de
l'Yonne

89-2019-05-23-002

Fermeture de tous les services de la DDFiP le 31 mai 2019



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE.

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne**

Le directeur départemental des finances publiques de l'Yonne

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF SAPPPIE BCAAT 2018 0212 publié dans le recueil spécial n°89-2018-07-02-003 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les services de la direction départementale des finances publiques du département de l'Yonne seront fermés à titre exceptionnel le 31 mai 2019.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Auxerre le 23/05/2019

Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des finances publiques de l'Yonne

Paul YUNTA




MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS